



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Palais fédéral Nord
3003 Bern

Courriel : pg@bakom.admin.ch

Fribourg, le 5 février 2024

2024-80

Ordonnance relative à la restriction du service universel dans le domaine des services postaux et de paiement dans une situation de pénurie grave d'électricité - Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons au courrier du 8 décembre 2023 sur l'objet cité en titre, lequel a retenu toute notre attention. Nous avons l'honneur de vous transmettre notre détermination y relative.

Après analyse des documents transmis, le Conseil d'Etat à l'avantage de vous faire part de ses remarques suivantes :

Ordonnance relative à la restriction du service universel dans le domaine des services postaux et de paiement dans une situation de pénurie grave d'électricité

Le Conseil d'Etat relève l'importance du service universel pour le fonctionnement des diverses infrastructures du canton également en cas de pénurie d'énergie. Il salue la volonté de donner la priorité aux affaires relevant du service universel par rapport aux prestations que la Poste fournit en dehors du service universel.

Le Conseil d'Etat regrette néanmoins la trop grande liberté qui est laissée à la Poste de déroger aux offres dans le cadre de son mandat au travers de l'article 3. Ce flou complexifie la préparation des intervenants cantonaux au contingentement et au délestage.

Le Conseil d'Etat demande également la modification de l'article 4 alinéa 1 afin que la Poste informe chaque semaine les cantons des restrictions actuelles.

Ordonnance modifiant une disposition de la loi sur l'approvisionnement du pays

Le Conseil d'Etat n'a pas de remarque particulière à formuler.

En vous remerciant de nous avoir consultés et de bien vouloir prendre en compte notre détermination, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
à la Chancellerie d'Etat.